Accusé de réception en préfecture
078-217802626-20231211-2023716-AU
Reçu le 14/12/2023

Mantes-la-Ville
Un accord durable

www.manteslaville.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

N° 2023-716

Convention
avec l'association
ECLAT DE RIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir donné au Maire par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions,

Considérant : la volonté sur la qualité d'accueil des jeunes enfants de 0-3 ans en diversifiant les propositions des ateliers d'éveil à la crèche familiale

Considérant : le devis de l'association Eclat de rire d'un montant de 300 euros TTC et d'un montant de 250 euros TTC.

DECIDE

Article 1er : l'intervention de Mme FABRIANO Audrey de l'association ECLAT DE RIRE auprès des enfants de la crèche familiale de deux séances le 10 novembre et le 01 décembre et le 15 décembre 2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Article 3 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de VERSAILLES.

Article 4 :
La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de MANTES-LA-JOLIE.

Article 5 :
Monsieur le directeur général des services (ou Madame la directrice générale des services) est chargé(e) de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 11/12/2023

Le Maire

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité
le : 14/12/2023

Le Maire

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10

éclat de rire
animations itinérantes

CONVENTION

La présente convention est passée

Entre :

Le Maire de la commune de Mantes-la-ville

Et l'association Eclat de Rire :

Nom : Eclat de de Rire
Présidente : FABRIANO Audrey
Adresse siège social : 11 Résidence la roseraie 27420 Vexin-sur-Epte
N° SIRET : 84101006900018

D'autre part, il a été convenu ce qui suit :

1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les conditions dans lesquelles l'association Eclat de Rire présentera des prestations « Défis ludiques » à destination de la créche familliale sous la responsabilité de Mme Grandjean Aude.

2 – FREQUENCE DES INTERVENTIONS

Une fois par mois en Novembre et Décembre 2023. Le 10 Nevembre et le 1er Décembre.

3 – DUREE

2 séances prévues au centre POM'S d'une durée de 1h chacunes.

4 – MODALITES FINANCIERES

le coût de la prestation totale est de 300€, soit 150€ la séance.

- Le **règlement** s'effectuera par virement bancaire
- 1 **facture** sera donc envoyée à la commune à la fin des interventions
- **RIB** joint

éclat de rire
animations itinérantes

CONVENTION

La présente convention est passée

Entre :

Le Maire de la commune de Mantes-la-ville

Et l'association Eclat de Rire :

Nom : Eclat de de Rire
Présidente : FABRIANO Audrey
Adresse siège social : 11 Résidence la roseraie 27420 Vexin-sur-Epte
N° SIRET : 84101006900018

D'autre part, il a été convenu ce qui suit :

1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les conditions dans lesquelles l'association Eclat de Rire présentera des prestations « Spectacle de Noël » à destination de la créche familliale sous la responsabilité de Mme Grandjean Aude.

2 – FREQUENCE DES INTERVENTIONS

Le 15 Décembre à 16h30.

3 – DUREE

1 spectacle de 30 minutes.

4 – MODALITES FINANCIERES

le coût de la prestation totale est de 250€

- Le **règlement** s'effectuera par virement bancaire
- 1 **facture** sera donc envoyée à la commune à la fin des interventions
- **RIB** joint

ILE DE FRANCE

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE
IBAN

	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib
RIB FRANCE	18206	00032	65053308117	56

	International Bank Account Number	Bank Identification Code (BIC)
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6000 3265 0533 0811 756	AGRIFRPP882

MAGNY EN VEXIN (00032)
Tél : 01 34 46 86 20

Nom et adresse du titulaire
ASSOC. ECLAT DE RIRE

11 RESIDENCE LA ROSERAIE

27420 VEXIN SUR EPTE

5 – DENONCIATION

La présente convention pourra être dénoncée par les signataires si l'une ou l'autre des parties venait à ne pas remplir les engagements de la présente convention.

6 – LITIGE

Les litiges à l'application du présent contrat seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif sous réserve d'avoir épuisé les voies amiables.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Vexin-sur-Epte, le 05/11/2023.

La Présidente
Audrey Fabriano

ILE DE FRANCE

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE
IBAN

	Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib
RIB FRANCE	18206	00032	65053308117	56

	International Bank Account Number	Bank Identification Code (BIC)
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6000 3265 0533 0811 756	AGRIFRPP882

MAGNY EN VEXIN (00032)
Tél : 01 34 46 86 20

Nom et adresse du titulaire
ASSOC. ECLAT DE RIRE

11 RESIDENCE LA ROSERAIE

27420 VEXIN SUR EPTE

5 – DENONCIATION

La présente convention pourra être dénoncée par les signataires si l'une ou l'autre des parties venait à ne pas remplir les engagements de la présente convention.

6 – LITIGE

Les litiges à l'application du présent contrat seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif sous réserve d'avoir épuisé les voies amiables.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Vexin-sur-Epte, le 05/11/2023.

La Présidente
Audrey Fabriano